



Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s et surveillant(e)s brigadiers CP de MONT DE MARSAN

Dotation des coupe liens au CP de Mont de Marsan. *Lettre ouverte.*

Le SPS de Mont de Marsan.

Le 08 Avril 2020

Monsieur le Directeur de l'Administration
Pénitentiaire
Sous couvert de
Monsieur le Directeur interrégional de Bordeaux
Sous couvert de
Madame la Directrice du Centre
Pénitentiaire de Mont de Marsan.

Monsieur le Directeur,

Depuis plusieurs semaines, l'application d'une directive portant sur la dotation de "coupe-liens" dans le cadre de la prévention des tentatives de suicides des personnes détenus, met en difficulté les surveillant(e)s pénitentiaires qui travaillent au quotidien sur les coursives de nos établissements.

Ce coupe-liens qui se porte à la ceinture n'est pas adapté à nos missions dans la mesure où il est trop encombrant par sa taille. D'autre part, sa housse de conditionnement qui s'agrafe à la ceinture est trop fragile. Nous déclarons et recensons déjà des attaches détériorées.

De plus, suivant la corpulence des agents, ces housses se détachent de manière intempestive au risque de la perdre sur la coursive sans s'en rendre compte. Sans compter la grosseur du coupe liens qui, une fois brisé en deux, peut se transformer en une véritable lame tranchante.

Lors d'une tentative de suicide par pendaison, le premier acte d'intervention important effectué par le surveillant consiste à soutenir le corps en le soulevant. Un agent seul ne peut soulever et couper la corde. Il n'y a donc aucun intérêt à doter tous les agents de cet instrument contondant.

Le SPS Montois demande que ces coupe-liens ne soient pas distribués systématiquement aux agents lors de leur prise de fonction. Cette mesure préventive permettrait que trop d'objets dangereux se trouvent en même temps au sein de la détention. En effet, notre établissement compte environ huit agents par bâtiment, représentant plus d'une trentaine de coupe-liens susceptible d'être perdu et pouvant se retourner contre les personnels voire envers un co-détenu notamment lors de bagarres.

Le SPS demande que chaque établissement adapte cette dotation en fonction de sa structure. Pour Mont de Marsan nous demandons un coupe-liens remisé dans un coffret sous verre dormant par bureau de surveillants et par poste protégé. Quatre instruments par bâtiment accessibles en permanence seraient largement suffisants en cas de besoin.

Le bureau local, le 08 / 04 / 2020

Site internet National: www.sps-penitentiaire.fr

E-mail: sps40@outlook.com